

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 20 décembre 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme BORSATO et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 13 décembre 2012

Publié le 21 décembre 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 14

SCRUTIN : POUR : 76

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	Mme Louise BORSATO
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Christine MARTIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Hélène ROY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Jean-Yves PIAN	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Stéphanie MODDE	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	M. Philippe CARBONNEL	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT	M. Norbert CHEVIGNY
M. Didier MARTIN	M. Roland PONSAA	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Pierre SOUMIER		Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Christophe BERTHIER	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. François DESEILLE pouvoir à M. Yves BERTELOOT
Mme Nelly METGE	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
Mme Elisabeth BIOT	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
M. Rémi DELATTE	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	Mme Elizabeth REVEL pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Animation des Espaces Publics Numériques - Convention de partenariat avec la MJC Chenôve pour l'année 2013

Dès 2002, la Communauté d'agglomération dijonnaise a soutenu la mise en place d'espaces publics numériques sur le territoire des communes de l'agglomération. C'est ainsi qu'à fin 2009, 19 EPN ont été subventionnés par le Grand Dijon, à hauteur de 152 K€ environ.

Une des conditions requises pour l'attribution d'une aide du Grand Dijon étant la présence d'au moins un animateur dans chaque EPN, une réflexion sur l'animation et la mise en réseau a été conduite avec la MJC de Chenôve dont le savoir-faire a été mis au service des communes.

Plusieurs conventions ont été signées avec la MJC Chenôve depuis 2005 pour assurer cette animation pour un coût total supporté par le Grand Dijon s'élevant à près de 91 K€.

La mission confiée à la MJC de Chenôve s'articule autour de trois volets :

- l'animation du réseau avec la formation des animateurs référents pour chaque site (en date de mai 2012, une dizaine de séances avaient été organisées), la mise en place d'évènements fédérateurs (le Marathon des Webmagazines, le concours photos des EPN, Conférence « mais que font vos enfants sur internet ?.. » le 9 octobre 2012) ;
- l'enrichissement du site Internet des EPN géré par le service communication du Grand Dijon ;
- l'animation et la gestion d'un forum de discussion des animateurs de chaque EPN en vue de favoriser un travail coopératif (participation aux rencontres régionales Rhône-Alpes des EPN les 21/22 juin 2012).

Au vu du bilan fort positif du fonctionnement du réseau (ci-joint) qui fédère tant les animateurs que les publics, la MJC Chenôve propose de poursuivre son action d'animation et de mutualisation des EPN de l'agglomération dijonnaise, pour l'année 2013, moyennant un coût annuel de 10.900 €.

Le coût mis à la charge de la Communauté d'Agglomération serait légèrement supérieur aux années précédentes, du fait d'une base horaire de 30 euros TTC contre 29 euros sur la période précédente, et de l'octroi d'une somme forfaitaire répondant aux besoins exprimés lors des bilans par l'ensemble des utilisateurs de ces EPN ; le nombre d'heures facturé restant quant à lui identique.

<i>Actions</i>	<i>Nbre d'heures</i>	<i>Coût annuel</i>
Animation du réseau : réunions, formations, colloques, évènements, etc ...	290 H	8.700 €
Somme forfaitaire sur factures pour formations des animateurs, déplacements EPN, interventions formateurs, lots pour les évènements (webmag, concours). Besoins évoqués lors des réunions de bilan		1.000 €
Animation et gestion du FORUM de discussion des animateurs EPN	20 H	870 €
Enrichissement du site Internet des EPN	20 H	870 €
TOTAL Convention	330 H	10 900 €

Dans l'attente des résultats d'une réflexion menée conjointement par les services de la Ville de Dijon et du Grand Dijon portant plus largement sur le fonctionnement des différents EPN / Panda implantés sur le territoire de l'agglomération dijonnaise, il est souhaitable de maintenir le travail collaboratif mis en place par la MJC Chenôve sur l'ensemble des EPN de l'agglomération.

Il vous est donc proposé de poursuivre ce partenariat sur l'année 2013 et de conclure à ce titre, une convention avec la MJC Chenôve.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de poursuivre** en 2013, le partenariat engagé avec la MJC Chenôve dans le cadre de l'animation du réseau espaces publics numériques sur le territoire des communes de l'agglomération ;
- **de dire** que ce partenariat fera l'objet d'une convention pour 2013 et **d'approuver** le projet de convention, ci-annexé ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2013.

**MAISON DES JEUNES ET DE LA
CULTURE**
7, rue de Longvic

21300 CHENOVE

**COMMUNAUTÉ DE
L'AGGLOMERATION
DIJONNAISE**
40, Avenue du Drapeau

21000 DIJON

CONVENTION

**Poursuite de l'Animation du réseau d'Espaces Publics Numériques (EPN)
sur le territoire de l'agglomération dijonnaise**

Année 2013

Entre d'une part,

- La Communauté de l'Agglomération dijonnaise,
dont le siège social est situé 40, avenue du Drapeau - 21000 Dijon,
représentée par son Président, François Rebsamen
en vertu d'une délibération en date du

ci-après dénommée "Grand Dijon"

et d'autre part,

- la Maison des Jeunes et de la Culture
dont le siège social est situé au 7, rue de Longvic – 21300 Chenôve
représentée par
dûment habilitée

ci-après dénommée "la MJC"

Préambule

Depuis 2005, la Communauté de l'Agglomération dijonnaise confie à la MJC de Chenôve, dont le savoir-faire est reconnu, l'animation et la mise en réseau d'espaces publics numériques (EPN) implantés sur le territoire des communes de l'agglomération.

Plusieurs conventions ont été signées avec la MJC Chenôve depuis 2005 pour assurer l'animation et la mise en réseau d'EPN pour un coût total supporté par le Grand Dijon s'élevant à environ 90 K€.

A l'issue de l'année 2012, il ressort un bilan fort positif du fonctionnement du réseau qui fédère tant les animateurs que les publics.

Aussi, dans l'attente des résultats d'une réflexion menée conjointement par les services de la Ville de Dijon et du Grand Dijon portant plus largement sur le fonctionnement des différents EPN / Panda implantés sur le territoire de l'agglomération dijonnaise, il a été envisagé de maintenir le travail collaboratif mis en place par la MJC Chenôve sur l'ensemble des EPN de l'agglomération et de lui proposer de poursuivre ce partenariat sur l'année 2013.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de renouveler la mission confiée à la MJC de Chenôve afin qu'elle puisse poursuivre le travail d'animation et de mise en réseau des EPN.

Article 2 : Définition de la mission

Volet 1- Animation du réseau des EPN de l'agglomération dijonnaise :

- Formation des animateurs, réunion de travail ;
- Participation à des journées d'étude avec d'autres réseaux pour s'enrichir mutuellement ;
- Mise en place d'évènements, en lien directs avec les actions conduites par le Grand Dijon. Ces initiatives compléteront l'actuelle journée web-magazine, ainsi que le concours photos ou les soirées débat.

Cette dynamique répond à un besoin croissant d'année en année, tant auprès de l'équipe d'animation que des usagers des espaces. C'est ce travail qui rend le réseau crédible vis-à-vis d'autres réseaux EPN en France.

Volet 2- Enrichissement du site Internet des E.P.N. :

- Cet outil est important pour symboliser la cohérence du réseau. Il permet à chaque EPN de se sentir partie prenante d'une dynamique collective. Cela n'est possible que si une structure référente passe du temps spécifique pour centraliser les informations.

Volet 3- Animation et gestion du FORUM de discussion des animateurs EPN du Grand Dijon :

- Cette méthode de travail n'est plus à démontrer dans le réseau ; elle permet de centraliser les informations, de travailler à distance sans forcément se voir et à la différence d'un courriel, elle laisse des traces permanentes et chronologiques que chacun peut lire facilement sans avoir à chercher dans l'historique de ses courriels.

Article 3 : Modalités financières

Le coût mis à la charge de la Communauté d'Agglomération sera facturé sur la base horaire de 30 euros TTC ; une somme forfaitaire répondant aux besoins exprimés lors des bilans par l'ensemble des utilisateurs de ces EPN sera octroyée.

<i>Actions</i>	<i>Nombre d'heures</i>	<i>Coût annuel</i>
Animation du réseau : réunions, formations, colloques, évènements, etc ...	290 H	8.700 €
Somme forfaitaire sur factures pour formations des animateurs, déplacements EPN, interventions formateurs, lots pour les évènements (webmag, concours). Besoins évoqués lors des réunions de bilan		1.000 €
Animation et gestion du FORUM de discussion des animateurs EPN	20 H	870 €
Enrichissement du site Internet des EPN	20 H	870 €
TOTAL	330 H	10.900 €

Le volume annuel des interventions conduites par la MJC représente 330 heures qui seront consacrées à la mise en œuvre des actions énoncées ci-dessus.

Le règlement des prestations de la MJC interviendra sur présentation à la Communauté de l'Agglomération dijonnaise des factures établies chaque trimestre et détaillant le temps passé pour chacun des volets.

La MJC fera parvenir un bilan de la convention à la fin de l'exercice.

Article 4 : Durée de la convention

Cette convention prend effet dès sa notification à la MJC.

La mission d'animation confiée à la MJC concerne l'exercice 2013.

La MJC dispose d'un délai de six mois à l'issue de l'année écoulée, pour produire son rapport d'activités et demander le versement du solde de ses prestations.

Article 5 : Modification de la convention

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant après accord des deux parties.

Fait à Dijon, le

**Pour la Maison des Jeunes et de la Culture de
Chenôve**

**Pour la Communauté de l'Agglomération
dijonnaise**

Le Président,

François REBSAMEN